



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 05.02.2008 L'an deux mille huit et le onze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs LA GARDE, BOUDES, Mme SAMATAN, Mrs BAILET, DELPOUX, CRESPO, CASSAGNES, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes CARRERE-DEFARGES, SABY, Mr MARTY, Mmes COMBES, BENEZECH, ARAGONES, BONNÉ, BLANC, Mr MAUREL.

**Absents** : Mrs MALATERRE-FOURES, TERRASSA, Mme DEQUIDT, Mrs LOPEZ, SALOMON, Mme BESSIERE, Melle PUGET, Mrs ANDRIEU, DUMONS.

N° 08/17

**Secrétaire** : Mr LA GARDE.

Objet de la délibération

Rapporteur : Madame Saby

#### CONVENTION AVEC LA SCENE NATIONALE D'ALBI

La Scène Nationale d'Albi, a proposé d'organiser un spectacle intitulé "Gianmaria Testa chante Léo Ferré", le vendredi 28 mars 2008 à 20 h 30, à la salle de l'Albaret.

La participation financière demandée par la Scène Nationale d'Albi sera égale à une somme représentant 20 % du total des charges réalisées, toutes taxes comprises, après établissement du compte de résultat de la manifestation.

Un décompte de la billetterie faisant état de la T.V.A. sera effectué à l'issue de la manifestation et fera l'objet d'un bordereau de recettes.

*Adopté à l'unanimité*

Une répartition de la recette sera effectuée après la représentation selon les modalités suivantes :

- 80 % de la recette T.T.C. restera acquise à la Scène Nationale d'Albi
- 20 % de la recette sera versée à la Mairie de Saint-Juéry.

Il convient de signer une convention avec la Scène Nationale d'Albi qui définira les obligations de la ville et celles de l'Athanon pour l'organisation de ce spectacle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Maire à signer une convention à intervenir avec la Scène Nationale d'Albi, pour l'organisation du spectacle " Gianmaria Testa chante Léo Ferré ".

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009  
Jacques LASSERRE  
Maire,